

## COMMUNE DE LACROUZETTE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10/04/2025

---

<b>Date de la convocation :</b> 31/03/2025	L'an deux mille vingt-cinq et le dix avril à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Lacrouzette, convoqué régulièrement, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François BONO, Maire.
<b>Membres en exercice :</b> 17 <b>Présents :</b> 11 <b>Votants :</b> 14	<b>Présents :</b> Benoit BASTIE, Elodie BOISSONNADE, François BONO, Adrien BURATTO, Bernard CALVET, Bérangère DETOLSAN, Françoise GAU, Philippe GIRBAS, Fabrice OLIVET, Maryse OULES, Valérie SEGUIER
Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0	<b>Représentés :</b> Catherine COMBES représentée par Maryse OULES, Michel MUNOZ représenté par Bernard CALVET, Jean Luc PISTRE représenté par Philippe GIRBAS  <b>Absents ou excusés :</b> Marie-Noëlle BENOIT, Michel LIFFRAUD, Pauline VIVIES
<b>Secrétaire de séance :</b>	Valérie SEGUIER

---

DE\_2025\_021

**Objet : Tableau des effectifs**

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,  
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,  
Vu le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,  
Vu le précédent tableau des effectifs en date du 23 mai 2024,  
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer les effectifs du personnel communal,  
Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs pour tenir compte des modifications intervenues dans la structure de son personnel,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs ci-annexé à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré lors d'un débat contradictoire :**

**APPROUVE** le tableau des effectifs ci-joint.

Fait et délibéré à Lacrouzette le 10 avril 2025,

La secrétaire de séance,



Valérie SEGUIER

Le Maire,



MAIRIE DE LACROUZETTE  
FRANÇOIS BONNARN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond Raynal IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 17/04/2025

ID : 081-218101285-20250411-DE\_2025\_021\_BIS-DE

## COMMUNE DE LACROUZETTE

### Tableau des effectifs au 01/05/2025

<b>Emplois permanents</b>						
Poste	Grade	Cat.	Durée hebdo.	Emplois prévus	Emplois pourvus	Poste vacant depuis le
<b>Filière administrative</b>						
Secrétaire général	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	35h	1	1	/
Assistant administratif	Adjoint administratif	C	35h	1	1	/
Assistant comptable	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	10h	1	1	/
Assistant administratif polyvalent	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	35h	1	1	/
<b>Filière technique</b>						
Agent des services techniques	Agent de maîtrise	C	35h	1	1	/
Agent des services techniques	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	35h	1	1	/
Agent des services techniques	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	35h	1	1	/
Agent des services techniques	Adjoint technique	C	35h	3	2	01/01/2024
Gestion entretien et admin. Foyer	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	35h	1	1	/
Agent d'entretien	Adjoint technique	C	32h	1	1	/
Agent d'entretien	Adjoint technique	C	35h	1	1	/
Agent d'entretien	Adjoint technique	C	28h	1	1	/
Agent d'entretien	Adjoint technique	C	20h	1	1	/
Aide scolaire	Adjoint technique	C	35h	1	1	/
Aide scolaire	Adjoint technique	C	30h	2	1	01/09/2024
Assistant d'enseignement artistique	Adjoint technique territorial	C	35h	1	0	01/04/2025
<b>Filière médico-sociale</b>						
ATSEM	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe	C	35h	1	1	/
<b>Filière animation</b>						
Directrice du centre de loisirs	Animateur territorial	B	h	1	1	/
<b>Emplois non-permanents</b>						
Poste	Motif de l'emploi	Cat.	Durée hebdo.	Emplois prévus	Emplois pourvus	Poste vacant depuis le
<b>Filière technique</b>						
Agent d'entretien	Remplacement agent en CLD	C	20h	1	1	/
Agent d'entretien	Accroissement temporaire d'activité	C	3,5h	1	1	/
Aide scolaire	Accroissement temporaire d'activité	C	22h	1	1	/
Aide scolaire	Accroissement temporaire d'activité	C	15,75h	1	1	/
<b>Filière animation</b>						
Animateur	Accroissement temporaire d'activité	C	15h	1	1	/

